



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 - Exercice 2025

N°2025_132

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La délibération budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	1 359 613,71 €
Recettes	0 €	1 359 613,71 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrées notamment les dépenses suivantes :

Sur les charges de personnel, il est baissé l'enveloppe de 330 000 € pour un total de 9 000 000 € notamment en supprimant le doublon des prévisions budgétaires des indemnités d'élus inscrites par erreur au chapitre 65 et les crédits pour le poste de référente scolaire en lien avec la réorganisation de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative, le non remplacement du chef de projet innovation digitale et du poste de chargé de communication culturelle comme suite à leurs départs de la collectivité, la réorganisation du service entretien ménager avec des demandes d'agents pour du travail à temps partiel et l'arrêt de travail long d'une assistante maternelle de la crèche familiale.

Sur les charges à caractère général, il est prévu 15 000 € avec l'ajout de 23 000 € sur les prestations externalisées d'entretien ménager suite à plusieurs arrêts de travail longs, l'ajout de l'assurance pour la responsabilité des gestionnaires publics pour 6 000 €, l'ajustement à la baisse des prestations externalisées d'entretien de terrains pour -15 000 €.

Sur les autres charges de gestion courante, il est ajusté le montant de la subvention d'équilibre 2025 au CCAS suite à la clôture comptable et aux modifications faites sur le budget du CCAS en séance du conseil d'administration du 13 novembre 2025, à 169 000 € soit + 6 000 € par rapport aux 163 000 € votés en séance du conseil municipal du 21 mai 2025

Le virement à la section d'investissement augmente de 309 000 € soit un total de 1 721 113.71 €

Pour la section d'investissement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

Les opérations comptables en dépenses et recettes au chapitre 041 avec la bascule des frais d'études pour 400 000 €, la cession du SMAGGA à titre gracieux des travaux contre les inondations réalisées sur les berges et le lit du Garon du côté du complexe Pierre Minssieux pour 850 000 € et le don d'un barnum par la Région pour 1 500 € soit un total au chapitre 041 de 1 251 500 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est supprimé l'emprunt d'équilibre en retirant la somme de 203 886.29 € du chapitre 16 et ajusté les crédits du chapitre 21 à hauteur de 104 713.71 €.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 tel que présentée en séance et jointe en annexe selon l'équilibre ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	1 359 613,71 €
Recettes	0 €	1 359 613,71 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET